RETURN BIDS TO: RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - Réception des soumissions:

Correctional Service Canada (CSC) - Service correctionnel Canada (SCC)

Material Management Division/ Direction des ressources matérielles

250, montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5

Telephone: (450) 661-9550, ext. 3223 or 3210

EMAIL/COURRIEL:

GEN-QUE307SOUMISSIONS@CSC-SCC.GC.CA

Attention:

Gabrielle St-Hilaire Castonguay Contracting and Procurement Regional Officer Agente régionale, Approvisionnements et contrats

SOLICITATION AMENDMENT MODIFICATION DE L'INVITATION

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT DOES NOT CONTAIN A SECURITY REQUIREMENT / CE DOCUMENT NE COMPORTE AUCUNE EXIGENCE RELATIVE À LA SECURITÉ

Issuing Office - Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC) Material Management Division/ Direction des ressources matérielles 250, montée St-François Laval (Québec) H7C 1S5

Title — Sujet:

Pharmaceutical Products Transportation Services

Services de transport de produits pharmaceutiques

Solicitation No. — No. de l'invitation :

21301-21-3427656

Solicitation Amendment No. - No. de

mod4fication de l'invitation

Date:

March 12, 2020 12 mars 2020

GETS Reference No. — No. de Référence de SEAG :

PW-20-00907069

003

Solicitation Closes — L'invitation prend fin

At/ A: 2:00 p.m. (EDT) / 14h00 (HAE)

On / Le: March 16,2020 / 16 mars 2020

F.O.B. — F.A.B. :

Plant - Usine: Destination: X Other-Autre:

Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à :

Gabrielle St-Hilaire Castonguay

Contracting and Procurement Regional Officer Agente régionale, Approvisionnements et contrats

Telephone No. - No de

Fax No. - No de télécopieur :

telephone:

(450) 661-9550, ext. 3953

(450) 664-6626

Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction :

Multiple institutions, see herein.

Établissements multiples, voir aux présentes.

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Solicitation Amendment 004 is issued to

1. Respond to questions 9 through 14 received the during the solicitation period.

1. Questions and Answers 9 through 14:

Question 9: What happens if we arrive late for the delivery to the Institution?

Answer 9: If the driver/delivery person realises s/he will not be able to respect the schedule, the Health Center must be contacted and they will provide instructions for the delivery.

Question 10: For route 4, could we change the delivery order? Joliette Institution first and Donnacona after?

Answer 10: No, for operational needs, the delivery order must be kept as it is – Donnacona must be delivered first.

Question 11: The Regional Pharmacy business hours are from 8:00 a.m. to 4:00 p.m. What happens if we cannot arrive on time the day we return the pharmaceutical products to the Regional Pharmacy?

Answer 11: If the driver/delivery-person realises s/he will not be able to return the pharmaceutical products before the Pharmacy closes, the Regional Pharmacist must be contacted and she will give instructions to the driver/delivery-person. **At no time**, pharmaceutical products can be kept overnight in the delivery truck or be delivered to a third party's premises.

Question 12: For deliveries that will be postponed to the next working day (holidays), will the number of bins be doubled?

Answer 12: Not necessarily, but it has to be considered as a possibility.

Question 13: Could it be possible to postpone the date of entry in force of the contract?

Answer 13: The date of entry in force of the contract will be defined according to the usual terms and considering the factors that may influence this tender process.

Question 14: "The Regional Pharmacist must be able to know simultaneously where the deliveries are". Could you clarify this point?

Answer 14: For security reasons, when needed, the driver/delivery-person must be able to answer the Regional Pharmacist's call without delay.

ALL OTHER TERMS AND CONDITIONS REMAIN UNCHANGED.



Modification 004 à l'invitation est émise pour :

1. Répondre aux questions 9 à 14 reçues au cours de la période d'invitation.

1. Questions et réponses 9 à 14:

Question 9: Qu'arrive-t-il si nous dépassons les heures de livraison inscrites au devis?

Réponse 9: Les heures de livraison doivent être respectées. Si, dans des circonstances exceptionnelles, le chauffeur/livreur anticipe un retard dans la livraison, il doit contacter le centre de soin et les informer de la situation. Des directives lui seront transmises à ce moment sur la façon de procéder à la livraison.

Question 10: Est-il possible d'inverser les deux emplacements de livraison pour la livraison 4? Livrer Joliette en premier et ensuite Donnacona ?

Réponse 10: Non. Pour les besoins opérationnels, les horaires et l'ordre de livraison doivent être respectés. Donnacona doit être livré en premier.

Question 11 : Considération certains délais de livraison très serrés et que la pharmacie régionale ferme à 16h, que devons-nous faire si le retour s'effectue après 16h?

Réponse 11 : Si, dans des circonstances exceptionnelles, le chauffeur/livreur n'est pas en mesure de retourner les produits pharmaceutiques avant 16h00, lors des retours hebdomadaires ou bi-hebdomadaires (selon l'établissement), la Pharmacienne régionale doit être contacté dès que le retard est anticipé. La pharmacienne informera le chauffeur/livreur de la procédure à suivre pour la remise des bacs contenant des médicaments. **En aucun temps**, les produits pharmaceutiques peuvent être conservés dans le camion de livraison durant la soirée et/ou la nuit, ni être livrés temporairement chez un tiers.

Question 12 : Lors d'une journée fériée, le devis mentionne que les livraisons sont remises au lendemain. Cela veut-il dire que la livraison du lendemain sera doublée en termes de nombre de colis dans le véhicule?

Réponse 12 : Pas nécessairement, mais cela doit être considéré comme une possibilité.

Question 13 : Est-ce que la date de début de contrat pourrait être repoussée ?

Réponse 13: La date de contrat sera attribuée selon les modalités habituelles et en considérant les différents facteurs pouvant influencer ce processus d'appel d'offres.

Question 14 : Dans le devis, vous mentionnez que « La pharmacienne régionale doit pouvoir connaître où sont rendus les livraisons en temps réel ». Pouvez-vous préciser ?

Réponse 14 : Pour des raisons de sécurité, lorsque requis, le chauffeur/livreur doit être en mesure de répondre aux appels de la pharmacienne régionale sans délai.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.